L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 10 MARS 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une domestique de couleur d'un certain âge. Forte gages. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations S'adresser, 225 rue Jackson. 7 mars- 3f

ON demande à louer une maison basse bien située ayant hall, 6 chambres, cuisine et chambre à domestique. S'adresser 2 Avenue Bourbon. 3 mars—7f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

A VENDRE.

CANNES de jardinier à vendre coin Espagne et Claiborne. $4.00 le millier. 8 mars—7f

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, sit. de 88 rue St-Philippe entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,230—Division C.

Attendu que Gustave Duplantier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lewis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE Greffier.

9 mars—9 14 18

Succession de Mary Strasenburg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,958 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 mars—8 12 17

Succession de Amelie Gisvigne, femme de Henry E. Robinson, et de Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,802—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par K. C. L. Herwig, administrateur de cette succession ne saurait être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 mars—8 12 17

Succession de Bertha et Alfred Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,581—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Canteron, exécuteur testamentaire de cette succession ne saurait être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

Succession de Mme Joséphine Blonin, née Léon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,139—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Adolphine Carrière, veuve en premières noces d'Alfred Gérin et maintenant femme de F. B. Magnard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28fév—28 mars 1 9

Succession de Morris Schokat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,236—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 fév—28— mars 4 9

Succession de William Ehrens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,265—Division B.—Attendu que Emile Garnier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Ehrens, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

Succession de François Louis Henriques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,211—Division C—Attendu que M. Henry Chispa'ds, en sa capacité d'héritier de la veuve F. F. Henriques a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Louis Henriques, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 mars—7 11 16

Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, en vente décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,277—Division A.—Attendu que Jeremiah J. Roth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, en vente décédée, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 mars—8 12 17

Succession de Mme Marie Lamnet, veuve de Bernard Lyman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37 819—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par K. C. L. Herwig, administrateur de cette succession ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

Succession de Mme Josephine Blonin, née Léon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,139—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphine Carrière, exécuteur testamentaire de cette succession ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28fév—28 mars 1 9

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 27,629—Division D.—Ordre de Cour.—George F. Holden vs les créanciers du plaignant, à l'effet de fixer les termes et conditions de vente pour quoi et même pardevant W. O. Hart, notaire public, en cette ville, commencant le 31 mars 1893 et que R. R. Forman Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé: R. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 mars—3f au 31 mars.

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, deuxième étage, chambres E, à la Nouvelle-Orléans où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui se seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse au recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'application, seront déposés avec les Greffes des diverses Cours de District de cet Etat et la Greffe de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO, Spécialiste de Bureau.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 MARS—CLASSE No 167

Tirage de 4 heures P. M.

61	58	78	30	59	76	72	43	75	11	52	60 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur sellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 9 mars 1893—4 heures P. M.

T. A. A. ROUSSEAU, DAN. A. WILSON, Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'entreprenante cité, cette franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'en fer janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ceux-ci ont lieu lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt ement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce sens, de ce certificat, auquel nous joignons nos noms et nos signatures.

G. T. Beauregard.
Jubal A. Early.

Les Grands Tirages Extraordinaires

Rapportent Fortunes.

Le prochain tirage extraordinaire aura lieu le Mardi, 14 Mars 1893

Sous le contrôle et la direction du Général G. T. Beauregard de la Louisiane et du Général Jubal A. Early de Virginie.

Tirage Mensuel de $5.00

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT:

$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	20,000, ...	20,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lot de ...	5,000, ...	5,000
1 Lot de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots de ...	1,000, ...	5,000
25 Lots de ...	300, ...	7,500
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
300 Lots de ...	60, ...	18,000
500 Lots de ...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit	.....	$10,000
100 Lots de ... 60,	.....	6,000
100 Lots de ... 40,	.....	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $30, soit	.....	$19,980
999 Lots de $20,	.....	19,980
2,434 Lots se montant à...		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les billets de loin.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité agréés par la Compagnie, en nombre voulu, par Express, comme frais encore.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1893.

En achetant au Bureau de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; que les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, aient pour la garantie de quatre Banques Nationales, par l'intermédiaire de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent faire attention et ce pour éviter en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autre "Ils veulent la chance du lot gagnant"

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
GEO. E. CONNOR, Pres. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 23,840.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous numérotée, intitulée William R. Eastland, exécuteur testamentaire, vs Mlle Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Enzan dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, le VENDREDI, 14 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts que la dite défenderesse possède dans et sur la propriété ci-après décrite, à savoir: une moitié d'intérêt indivis dans une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'lle1 bornée par les rues Gênes, Tchépitoulas, Canal et Claiborne, mesurant 319 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Gênes sur 128 pieds 8 pouces de profondeur et face à chaque des rues Canal et Claiborne, sujette à tous les droits légaux revenant à F. A. Behan en raison d'un transfert de la dite propriété en date du 8 décembre 1886, enregistré dans le C. O. Book 100 fo. 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. MELSON, Constable.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 13 14.

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 17,405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire entre Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford, je vendrai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 21ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de bière, glacières, éventails électriques, parvenus, comptoirs, miroirs, etc. etc. d'après inventaire enregistré au mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. E. AD PORTIER.

10 mars—10 16 21.

Lionel L. L. Levy vs Aron Fischer.

QUATRIÈME COUR de CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans No 13,185.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 10 rue Magnolia, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 20 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage accusé sur un inventaire enregistré dans bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 10 mars—10 15 20

Dr E. Dreifus vs. Geo. R. Hollander.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 22,854.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, coin St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 10ème jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une armoire à glaces, un bureau avec dessus en marbre et miroir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON, Constable.

28 fév—28—mars 7 10

H Zeller vs. J. Dallair.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans.—No 13,140—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 10 rue Magnolia, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 10me jour de mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 28 fév—28—mars 7 10.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans. No 38,226, Division D.—Ordre de Cour.—Que les créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que ces tenue dans des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas B. Upton, notaire public, à son bureau No 827 Rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10fév—3f au 14mars

Henry Ehrensing vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,867.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B Van horn, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars- 1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,204, Division A.—Ordre de Cour.—Que les créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John B. Dennes, soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin F. Doriocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues

Nouvelle-Orléans, 23 février 1893.

(Signé) H. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, Juge de la dite Cour, Division

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député-Greffier.

24 fév—3 f au 8 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 38 307—Division B.—Ordre de Cour.—John H. Kelly vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit, et étant satisfait que le pétitionnaire a'est conformé aux formalités requises par la loi, la cession des biens est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Villeré, notaire en cette paroisse, le 3me jour d'avril 1893, pour élire un syndic; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues; et que Richard Lyons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créanciers permettant à la dite réunion d'être présents et de voter sur la propriété délivrée.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 mars—3f au 3 avr

ETAT DE LALOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,032—Division A.—R. P. Batson vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas B. Upton, notaire public, à son bureau No 827 Rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10fév—3f au 14mars

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 17,405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire entre Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford, je vendrai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 21ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de bière, glacières, éventails électriques, parvenus, comptoirs, miroirs, etc. etc. d'après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. AD PORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 10 mars—10 16 21.

Lionel L. L. Levy vs Aron Fischer.

QUATRIÈME COUR de CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans No 13,185.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 10 rue Magnolia, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 20 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage accusé sur un inventaire enregistré dans bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 10 mars—10 15 20

E. J. Trenchard vs. Paul Monteleone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,170.—En vertu d'un writ de fi fi facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Enzan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MER RÉDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'jet borné par les rues Cadiz, Chestnut, Pleasant et Mazant, mesurant 40 pieds 18 sur un plan annexé à l'acte dressé pardevant feu C. Pollock, ancien notaire, le 28 juin 1836, et mesurant trente pieds de façade à la rue Chestnut, sur une profondeur de cent pieds, et contigu au terrain No 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans. 10fév—10 17 24 mars3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McEvoy, légataire universelle de Mme M. A. Monceaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,971.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Enzan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'lle1 bornée par les rues Tonnelle et Dauphine et mesurant trente-six pieds de façade à la rue Tonnelle sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Le lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'lle1 bornée par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Dauphine et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 30 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob Sr. et Susan Kloneck, en numéro No 31,971 du dos ier de la Cour Civile de District, J. Aste reconnu comme le seul et réel héritier de son père et de sa mère, Christian Jacob, Sr. en l'année 1848, et ordonné que ledit Aste en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. 24 fév—24—mars 4 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Hilda, ils rue à l'arrière étant Magnolia.

Connu comme le No 430 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,772.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Enzan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'lle1 bornée par les rues Camp, Magazine, Race et Hecla, désigné par le No 2 sur un plan fait par T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds avec 8 pouces d'intérêt sur neuf pieds en contributions de $12 chaque sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dû et s'élèvent à $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $2,296 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf ans à partir du chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dû.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf ans en contributions sur chacun des dits lots de $26 chacun à partir du chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dû s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 6, 7, 8 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $234 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf ans en contributions de $26 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dû, et pour payer les frais et charges du jugement pour payer les frais et charges de la vente de cette vil e. MER CREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain en morceau de serre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville et ayant pour limites et bornes, savoir: au nord, par la ligne de l'Hôtel St-Charles, Nashville et Hurst; le dit terrain est désigné par la lettre B et mesurant quarante pieds de façade à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attachés à l'acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

(Signé)

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mars—3f au 15 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37441—Division D.—Walter Scott vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que l'ordre de vente rendu dans cette affaire le 17 février 1893 soit et est par le présent annulé et que les créanciers du plaignant, à l'effet de fixer les termes et conditions pour la vente des biens saisis, soit convoqué et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en cette ville, commençant le 31 mars 1893.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1893.

Signé: R. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 mars—3f au 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,205—Division E.—George Stroud vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George Stroud soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau, 827 Rue Carondelet, en cette ville, le 3me jour d'avril 1893, à 11 heures du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres mat ères qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Edw J. Bernadez Esq, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8mars—3f au 3 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages.

Dans la partie supérieure du Sixième District améliorée.

Terrain 61' 1" x 190'.

Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages nouvellement construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Hurst et l'avenue St-Charles, contient, chambre de dimensions, chambre à bain, gas partout, maison parfaitement inplisée, sur terrain de 61' 1" de façade, à la rue Nashville, sur 190' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,108.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Enzan St-Charles, dans la rotonde dans la Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain en morceau de serre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile1 bornée par les rues Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Dauphine et Bienville.

Les dites propriétés ont été acquises par le défende